



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD

AVIS PUBLIC

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR UNE DEMANDE DE PERMIS
D'AUTORISATION DE RÉSIDENCE DE TOURISME EN LIEN AVEC LE
RÈGLEMENT NO 1182 : RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS**

Aux personnes et organismes intéressés par la présente demande de permis d'autorisation de résidence de tourisme pour l'adresse **791 chemin Aylmer**.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal, à la suite de la demande de permis d'autorisation de résidence de tourisme pour l'adresse **791 chemin Aylmer** déposé à sa séance du 12 avril 2021. Conformément au Règlement no 1182, une consultation écrite est en cours jusqu'à 17h le 3 mai 2021. Vous pouvez transmettre vos questions et commentaires à l'adresse **dg@stratford.quebec**.

Lien vers le site web :

<https://stratford.quebec/avis-publics/>

DONNÉ À STRATFORD
CE 16 IÈME JOUR D'AVRIL 2021

William Leclerc Bellavance

William Leclerc Bellavance
Directeur général et secrétaire-trésorier

Description du projet

Pertinence du projet en lien avec les objectifs et critères décrits au règlement 1182

Le projet a pour but de faire découvrir la région de Stratford et ses environs. La propriété est située dans un endroit tranquille et permet, par sa configuration, la quiétude du voisinage. Il n'y a pas de spa ni de piscine. Les espaces de stationnement (6) sont suffisants et n'empiètent pas sur le terrain des voisins. Le propriétaire possède un chalet personnel à Stratford et envisage s'y établir définitivement d'ici 2 ans. Il est et sera donc tout près de la propriété locative pour répondre aux besoins des locataires.

Capacité maximale autorisée (Hébergement)

4

Outils de promotion (sites, etc.)

Aucun pour le moment.

Animaux autorisés

Non

Type de location (période de l'année, fréquence, durée, etc.)

Court terme sur toute l'année. Location minimum de 2 nuits en basse saison et d'une semaine en haute saison. Haute saison: Juin, Juillet, Août, Septembre, la période des fêtes et les semaines de relâche